



**COMPTE RENDU SOMMAIRE
CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 12 MAI 2014**

Téléphone : 04.50.19.01.10 – Télécopie : 04.50.19.01.20
Courriel : mairie@sevrier.fr

L'an deux mille quatorze, le douze mai, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jacques REY, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

M. FALCONNET Georges, Mme PRIEUR-DREVON Agnès, M. PARIS Yves, Mme MALAPLATE Christina, M. LYONNAZ Bruno, Mme BERTRAND Anne-Marie M. VANHELMON Yves, Mme ARRAULT Marie-Pierre, Mme BLAND Hélène, M. CHEDECAL Sylvain, M. DELOBEL Gérard, M. DUMOLARD Damien, Mme GENOT Marie, Mme GLABAY Guénaële, Mme GODART Sylviane, Mme GURRET Alice, M. KROELY Alain, M. METRAL-BOFFOD Michel, Mme POINTET Martine, Mme BONNEFOY-VERNAY Valérie, M. CUILLEY Christian, M. FONTAINE Bernard, Mme TALIN Dominique, M. MAURIANGE Claude, Mme DEPLAIX Doris formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS OU EXCUSÉS :

M. BARAN Gabin.

PROCURATION :

M. BARAN Gabin donne pouvoir à M. Bruno LYONNAZ.

Procès-Verbal de la séance publique du Conseil Municipal du 14 avril 2014 : M. FONTAINE a souhaité apporter quelques modifications comme suit :

- Question n° 1 à l'ordre du jour : concernant l'alinéa 3, il est précisé que le montant de 500 000 € s'applique en cas de renégociation de prêt.
- Question n° 3 à l'ordre du jour : il est précisé que les frais de mission s'appliquent aussi pour le déplacement des élus se rendant en formation.
- Question n° 13 à l'ordre du jour : Pour pouvoir perdurer le Club de Tennis aura besoin de plus de 5 200 €.

Adopté à l'unanimité

Monsieur CUILLEY Christian a été désigné Secrétaire de Séance.

Le Conseil municipal a ensuite délibéré sur les questions suivantes :

1. Représentants du Conseil Municipal auprès des Comités de jumelage Schluchsee - Le Guilvinec et du Pacte d'amitié Sevrier - Le Grand-Bornand - Lac-Beauport
2. Commission de délégation de Service Public (CDSP) : élection des membres à voix délibérative
3. Désignation des délégués à l'Association des Communes Forestières de Haute-Savoie
4. Désignation des représentants auprès des différentes associations
5. Désignation du correspondant défense
6. Emission de titre de recettes pour remboursement de travaux de dégradation de biens publics ou privés appartenant à la commune
7. Convention d'occupation précaire et révocable de locaux communaux
8. Acquisition de la parcelle AM 116
9. Liste des jurés d'assises – Année 2015
10. Subvention exceptionnelle pour le Salon de la BD

• Questions diverses

1. Représentants du Conseil Municipal auprès des Comités de jumelage Schluchsee - Le Guilvinec et du Pacte d'amitié Sevrier - Le Grand-Bornand - Lac-Beauport

Ont été désignés délégués de la commune à l'unanimité des membres présents et représentés :

* Comité de jumelage Schluchsee : Monsieur le Maire rappelle que lors du précédent mandat, 7 membres élus avaient été désignés. Il estime que ce nombre est trop élevé et propose qu'il soit ramené à 3. Il indique en avoir discuté avec le Président du Comité de jumelage, et que celui-ci est favorable et fera une modification des statuts en conséquence lors d'une prochaine assemblée générale. Accord du Conseil. Ont ensuite été désignés **MAURIANGE Claude, TALIN Dominique et FALCONNET Georges.**

* Comité de jumelage Le Guilvinec : **PRIEUR-DREVON Agnès, KROELY Alain et BLAND Hélène.**

* Pacte d'amitié Sevrier - Le Grand-Bornand - Lac-Beauport : **PARIS Yves et DUMOLARD Damien.**

2. Commission de délégation de Service Public (CDSP) : élection des membres à voix délibérative.

Ont été déclarés élus en qualité de membres de la Commission de délégation de Service Public (CDSP), les candidats suivants :

Membres titulaires	Membres suppléants
Président : Jacques REY	
Bernard FONTAINE	Valérie BONNEFOY-VERNAY
Christian CUILLERY	Yves VANHELMON
Georges FALCONNET	Dominique TALIN
Christina MALAPLATE	Claude MAURIANGE
Yves PARIS	Doris DEPLAIX

3. Désignation des délégués à l'Association des Communes Forestières de Haute-Savoie

Ont été désignés à l'unanimité **MM. Georges FALCONNET et Gérard DELOBEL.**

4. Désignation des représentants auprès des différentes associations

Ont été désignés à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Les Amis du Terroir : Monsieur le Maire lit préalablement une lettre de remerciements envoyée par les Amis du Terroir à l'adresse de quelques membres du Conseil qui ont participé au nettoyage des sentiers.
 - ◆ **Bruno LYONNAZ**
 - ◆ **Alain KROELY**

M. MAURIANGE s'interroge : la commune est-elle essentiellement représentée auprès des associations qui sont subventionnées ? Pas forcément, (ex Lac Beauport etc...) et finalement ce sont les statuts de chaque association qui prévoient également si la commune doit désigner des représentants. M. CUILLERY confirme qu'à l'inverse, certaines associations reçoivent des subventions ou ont des locaux à disposition mais n'ont pas prévu de représentation communale dans leur statut : il faudrait remédier à cet état de fait. Monsieur le Maire répond que l'on ne peut pas désigner des représentants dans chaque association mais que le Président de la commission municipale « vie associative » sera chargé d'organiser une rencontre avec l'ensemble des associations qui devront pour certaines d'entre elles bénéficier de subventions ou de locaux importants faire l'objet de conventions d'objectifs.

- L'Aviron de Sevrier Rive Gauche :
 - ◆ **Marie-Pierre ARAULT**
 - ◆ **Guénaële GLABAY**
- Cercle de Voile de SEVRIER :
 - ◆ **Claude MAURIANGE**
 - ◆ **Valérie BONNEFOY-VERNAY**
- Echo de Chantemerle :
 - ◆ **Agnès PRIEUR-DREVON**
 - ◆ **Georges FALCONNET**
- Ecomusée du Lac d'Annecy :
 - ◆ **Christina MALAPLATE**
 - ◆ **Bernard FONTAINE**
 - ◆ **Claude MAURIANGE**
- Familles Rurales - bibliothèque :
 - ◆ **Anne-Marie BERTRAND**
 - ◆ **Martine POINTET**
- Sevrier en Fête :
 - ◆ **Christian CUILLERY**
 - ◆ **Alain KROELY**
 - ◆ **Yves PARIS**
 - ◆ **Dominique TALIN**

- Tennis Club de SEVRIER :
 - ◆ **Damien DUMOLARD**
 - ◆ **Valérie BONNEFOY-VERNAY**

- L'Union des Commerçants de SEVRIER :
 - ◆ **Sylviane GODART**
 - ◆ **Claude MAURIANGE**

5. Désignation du correspondant défense

A été désigné à l'unanimité **M. Claude MAURIANGE**.

6. Emission de titre de recettes pour remboursement de travaux de dégradation de biens publics ou privés appartenant à la commune

Afin d'optimiser certains délais de traitement, le conseil municipal a décidé à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à émettre des titres de recettes pour les faits suivants :

- Dégradations du domaine public et de ses dépendances,
- Remplacement ou remise en état du matériel ou des matériaux dégradés ou perdus dans les locaux mis à disposition,
- Travaux initiés par la commune dans des propriétés privées en raison de ses compétences de police ou sur injonction des services de l'Etat ou des instances judiciaires.

Arrivée de Mme GENOT Marie (21 h 15)

7. Convention d'occupation précaire et révocable de locaux communaux

Les termes d'une convention précaire ont été approuvés ce qui permettra l'hébergement d'urgence d'une personne pour 3 mois contre un loyer mensuel de 500 €, au sein de l'appartement de la maison Charles Longet.

8. Acquisition de la parcelle AM 116

Madame Anne COLLENOT a proposé à la Commune d'acquérir la parcelle AM 116 de 402 m² au prix de 400 euros.

Le Conseil, à l'unanimité des membres présents et représentés, a autorisé le Maire à procéder à l'acquisition de cette parcelle AM 116 de 402 m² au prix demandé.

Cette parcelle est située en bordure de la voie verte au nord du parc d'activité économique. Elle est intégrée à la zone humide répertoriée à l'inventaire départemental des zones humides de Haute-Savoie.

9. Liste des jurés d'assises – Année 2015

Dans le cadre du renouvellement annuel des listes de Jurés d'Assises, douze personnes inscrites sur la liste électorale ont été tirées au sort. Quatre seront retenues par le Tribunal de Grande Instance en cette qualité.

10. Subvention exceptionnelle pour le Salon de la BD

En tant que membres de l'association Sevrier BD, Mesdames POINTET Martine et DEPLAIX Doris, ainsi que Messieurs MAURIANGE Claude et VANHELMON Yves ont quitté la séance pour cette question. Après l'exposé de Monsieur le Maire, M. CUILLERY a souhaité savoir s'il y avait un traitement comptable particulier qui doit permettre le versement de cette subvention. M. BEN-AMMAR répond que cela se fera par le biais d'une prochaine décision modificative, s'agissant d'un simple mouvement entre chapitres de la même section.

M. CUILLERY signale qu'il a été agréablement surpris par la présence d'une exposition et de la promotion du salon de la BD de Sevrier au sein de l'établissement hospitalier de Metz-Tessy. Monsieur le Maire souligne le caractère particulier de ce salon, qui ne se veut pas le pendant de celui d'Angoulême, objectif qu'il ne souhaite pas inscrire dans l'avenir de Sevrier BD, pour garder une âme particulière à cet évènement local.

Mme TALIN note à ce propos qu'il n'y a pas eu d'information suffisante sur un autre évènement local qui s'est déroulé début mai au sein du complexe : un tournoi de Cartes Magic qui a attiré un jeune public venu nombreux. M. PARIS a répondu qu'il s'agissait d'un évènement privé dont la promotion ne peut être assurée par la mairie.

Concernant le complexe d'animation, M. le Maire souhaite revenir sur l'utilisation des modules lors de manifestations familiales (mariages, baptêmes etc....) qui peuvent causer de réelles nuisances. Il pense qu'il faudra à terme redéfinir la taille du public accepté pour ces manifestations et réduire à 1 module la location. Concernant l'information sur les programmations, M. le Maire a demandé que chaque Président de commissions municipales fasse un planning prévisionnel de leur programmation.

Enfin, après en avoir délibéré, le Conseil a voté à l'unanimité l'attribution d'une subvention exceptionnelle de **2 540 € à Sevrier BD**. Monsieur le Maire a souligné qu'une solution pérenne pour l'utilisation du complexe par Sevrier BD devait cependant être trouvée d'ici la prochaine édition.

Questions diverses :

Logement d'urgence sur la commune : Mme TALIN a souhaité connaître le nombre de logement que possède la commune pour répondre à des situations d'urgence. Monsieur le Maire a répondu qu'il y a potentiellement trois logements mais qu'un seul peut être considéré actuellement comme un logement d'urgence (celui de la Maison Charles Longet), les deux autres ne répondant pas à des normes suffisantes en terme d'isolation phonique ou d'accessibilité ou servant à loger les maîtres-nageurs sauveteurs en période estivale.

Monsieur le Maire a précisé que l'étude sur les capacités financières de la commune, qui sera bientôt disponible, devrait éclairer les options possibles en termes d'investissement sur les bâtiments communaux et sur le devenir de la maison Charles Longet eu égard aux obligations nées de la loi sur l'accessibilité et la sécurité.

A ce sujet Monsieur le Maire informe le Conseil qu'une réunion ayant pour thème l'urbanisme va être organisée et animée par notre architecte conseil : après discussion, les dates **des 28 juin et 5 juillet 2014 de 8 h 30 à 12 h 30** sont retenues et la date définitive sera communiquée ultérieurement.

CCAS : M. CULLERY qui fait partie du collège élu du CCAS souhaite éclaircir les rôles respectifs de la commission municipale des affaires sociales et de la **commission permanente** des affaires sociales du CCAS. Monsieur le Maire rappelle qu'un certain nombre de missions sont inhérentes à la commission permanente du CCAS et que d'autres, à vocations plus transversales, peuvent être gérées par la commission municipale : il demande à ce qu'une collaboration s'installe entre les deux instances pour éviter les doublons éventuels.

Salon de la BD de Sevrier : M. MAURIANGE rappelle les dates du salon de la BD de Sevrier édition 2014 : L'inauguration aura lieu le vendredi 16 mai à 18 h 45 - Le public sera lui accueilli les samedi 17 et dimanche 18 mai prochain.

Elections européennes : Monsieur FALCONNET a rappelé la date du dimanche 25 mai pour le déroulement des élections européennes. Il en a profité pour constituer les tableaux de présence aux 3 bureaux de vote.

L'ordre du jour étant épuisé, le Conseil Municipal a pris acte de diverses communications et a levé sa séance à 22 h 00.

SEVRIER, le 15 mai 2014

LE MAIRE,

Jacques REY